



*Il y a 80 ans, la liberté et la République
étaient portées notamment depuis le Pacifique.*

Pacifier le Pacifique ? Que Bercy assume sa place !



Une conjoncture volatile ?

Depuis plusieurs jours, la situation s'embrase en Nouvelle-Calédonie – Kanaky¹. Le fait générateur est le projet de loi constitutionnelle d'élargissement du corps électoral.

De prime abord, le projet est présenté sous un aspect démocratique par ses instigateurs :

- au niveau du fait générateur, les trois référendums d'auto-détermination n'ont-ils pas exprimé un rejet majoritaire de l'indépendance ? Pour rappel, pour les suffrages exprimés :
 - référendum du 4 novembre 2018, le « non » est à 56,67 %,
 - référendum du 4 octobre 2020, le « non » est à 53,26 %,
 - référendum du 12 décembre 2021, le « non » est à 96,50 %.
- Au niveau de la finalité, l'attribution à des milliers de personnes de la pleine jouissance de leurs droits civiques ne répond-elle pas à une consolidation du corps politique ?



Un passé irréconciliable ?

Une situation où

la forme s'oppose au fond.

Selon le point de vue, la légitimité se base sur la forme ou sur le fond.

- Du point de vue gouvernemental, le projet de loi constitutionnelle visant à ouvrir le corps électoral se fonde sur des arguments de forme, le processus démocratique concernant l'autodétermination issu des accords de Matignon étant arrivé à son terme au travers du résultat des 3 référendums où le « non » l'a emporté.
- Du point de vue indépendantiste, les conditions d'organisation du 3^{ème} référendum ont été biaisées par crainte que la logique arithmétique des deux référendums précédents ne débouche sur une victoire du « oui » et ne fasse sortir la Nouvelle-Calédonie du giron de la France.

Mais, comme souvent, le diable se cache dans les détails.

- Le 3^{ème} référendum, demandé pour l'année 2022 par les groupes indépendantistes, a été décidé au forceps par le Gouvernement pour décembre 2021, et maintenu à cette date en dépit de la crise sanitaire liée à la Covid-19.
La campagne électorale ne put être menée de manière sereine, notamment parce qu'un 3^{ème} confinement local a été mis en place du 6 septembre au 4 octobre. Ces conditions d'organisation ont provoqué l'appel d'une partie des organisations indépendantistes à ne pas participer au scrutin. S'en est suivie une large victoire du « non » à l'indépendance, mais contestée car obtenue avec une participation de moins de 44 % des électeurs.
- L'extension des droits électoraux via l'acquisition de la nationalité française n'est pas automatique partout sur le territoire.
Ainsi, suivant un souhait exprimé au sein de la population mahoraise, le Gouvernement décide, *dans le même temps*, de restreindre le droit du sol à Mayotte.



*Paris, alors sous le joug de la barbarie, doit s'en souvenir.
(ci-dessus à droite, plaque adjacente au ministère à Bercy)*

Le refus de revivre un passé douloureux.

Tournés vers l'avenir nous ne retracerons pas l'historique d'un passé colonial douloureux mais nous rappellerons tout de même certaines données sociologiques :

- Les blessures du passé demeurent sensibles et se doivent d'être apaisées plutôt que ravivées par le pouvoir politique (nous pensons bien entendu aux populations kanaks, mais aussi aux autres composantes du corps électoral actuel, notamment les descendants de bagnards, dont les déportés de la Commune).
- Les populations kanaks représentent 40 % du corps électoral actuel, le dégel de ce dernier les ramènerait à un tiers.
Dès lors la voix des populations autochtones serait marginalisée, et leur aspiration à l'indépendance définitivement enterrée, alors même que la Nouvelle-Calédonie figure sur la liste des territoires non-autonomes de l'ONU, où les populations ne peuvent complètement s'administrer elles-mêmes. C'est ce processus qui est dénoncé comme colonisation de peuplement.

¹ Kanakie (avec un ie) existe aussi. L'orthographe Kanaky (avec un y) a une origine anglo-saxonne (à l'instar d' « Italy », « Germany »).





Derrière la généralisation d'une crise économique-politique...

Si la politique de ce Gouvernement feint de considérer le problème sous de seuls aspects institutionnels, la problématique est multiple : économique, sociale, politique.

La baisse du niveau de vie, la précarisation des existences, le recul de l'État providence se généralise :

- aussi bien en France d'Outre-mer qu'en France européenne (Hexagone et Corse) ;
- aussi bien dans la ruralité que dans les villes (sous-préfectures, préfectures, quartiers périphériques des métropoles)...

Le rejet du gouvernement actuel est massif. Certes plus marqué dans les outre-mers parce qu'il réveille, par son mépris et son arrogance, un passé colonial.

Néanmoins le Gouvernement inspire aux classes populaires de métropole un rejet qui n'est pas fondamentalement différent (les formes de colonisation qui ont pu opérer au sein des territoires en question ne trouvent pas leur origine dans une volonté populaire mais dans les intérêts de milieux affairistes exploitants d'êtres humains et de ressources).

En effet dans la compétition liée à la mondialisation ultra-libérale, quasi seuls les quartiers centraux des métropoles attirent des investissements. Les autres territoires sont oubliés, tandis que leurs habitants sont méprisés.



... une politique rassembleuse possible ?

Nous pouvons déjà constater les dégâts du néo-libéralisme allié au projet fédéral à l'échelle communautaire, avec des transferts de souveraineté à un échelon continental non élu :

- budgets présentés préalablement à la Commission européenne lors du semestre européen, les validant s'ils sont porteurs d'austérité, de moindres services publics et de droits sociaux ;
- mise en coupe réglée du droit français, dès qu'un projet s'initie au niveau communautaire².

Dans ce cadre Bercy, le siège du ministère des Finances, manque de plus en plus à ses devoirs de satisfaction des besoins des populations.

Dans l'exemple calédonien, la présence de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), sous tutelle de Bercy, est réduite à son strict minimum, alors que les besoins de la Nouvelle-Calédonie sont immenses !

Ainsi la DGDDI n'est présente dans l'archipel que sur la rive occidentale de l'île de Grande Terre et quasi exclusivement dans l'agglomération de Nouméa, avec seulement une antenne à Koné en Province Nord. Rien ailleurs :

- ni sur la rive orientale de la Grande Terre, alors que la distance entre le Nord-Ouest et le Sud-Est de l'île est de 500 kilomètres, soit l'équivalent en France hexagonale à la distance entre Dunkerque et Strasbourg ;
- ni dans les îles Loyauté, alors que la superficie de l'île de Lifou (1 200 km²) est supérieure à l'île de Martinique ;
- le tout avec aucun moyen garde-côtes, alors que la zone économique exclusive (ZEE) de l'archipel représente près de 1,5 million de km² !



Gouverner, c'est considérer.

SOLIDAIRES Douanes demande un renforcement des moyens douaniers dans cette collectivité trop longtemps déconsidérée. La préservation de l'environnement et des ressources locales, la sécurisation des recettes exigent une administration des douanes dotée des moyens adéquats.

Nous condamnons les propos irresponsables en provenance du sommet de l'État, particulièrement du ministère de l'Intérieur. Le projet de loi constitutionnelle doit être retiré afin qu'un consensus politique puisse être trouvé au niveau de l'archipel.

La considération de la République envers l'ensemble des populations ne se paye pas de (mauvais) mots, mais d'actes. Et de s'en donner les moyens.

Paris, le jeudi 30 mai 2024

² Circulaire du 22 mars 2024 relative à la mise en œuvre du droit de l'Union européenne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049375465>

